

# **CGT AUTOLIV-LIVBAG**

**Mélanges de genres, confusions d'attributions,  
décisions prises en catimini.**

**Arrêtez la mascarade !**

Suite à l'affichage CFDT annonçant que le comité d'entreprise prévoit d'user de son droit d'alerte, la CGT tien tout d'abord à indiquer qu'elle a maintes fois appeler le secrétaire du CE et les élus majoritaires à prendre leur responsabilités en matières économiques et sociales et cela depuis les premières délocalisations de nos outils de travail en Roumanie.

Si nous pouvons approuver cette démarche, bien que tardive, nous trouvons regrettable qu'une fois de plus les élus non majoritaires au CE ne soient pas consultés, tout comme quand nous soumettions des questions à mettre à l'ordre du jour du CE, et que ces questions ne finissaient par ne jamais apparaître lors de la réunion, ce pourquoi nous ne participons plus aux réunions préparatoires CE.

Nous sommes également étonnés de voir apparaître sur les panneaux d'affichages CFDT l'annonce de l'usage du droit d'alerte alors que cela ne relève pas des attributions d'un syndicat mais de celui du CE et cela après réunion des élus de cette instance, élus qui ne sont d'ailleurs pas tous membres de la CFDT.

Mais quoi de plus normal, quand on confond déjà local CE et local syndical et l'utilisation du matériel qui vas avec, comment ne pas arriver a tout mélanger.

Quand aurait il été si notre syndicat bien moins populaire au yeux de notre direction, avait fait dans la confusion, à quelle vindicative nous serions nous exposés ?

Nous demandons que dans l'intérêt et le respect des salariés, qu'il soit mis un terme à cette ambiguïté.

**Le secrétaire  
Martial Lemoine**